

Direction Emploi et Développement des Compétences  
Décision n°2025-63

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable du service traitement et valorisation des déchets, 3.0, à la direction déchets**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-12, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction déchets, un emploi de responsable du service traitement et valorisation des déchets, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Encadrer, animer et coordonner l'action du service composé de 8 agents dans les missions de stratégie et QSE

Stratégie :

- animation de la politique publique déchets
- suivi du projet biodéchets
- gestion du patrimoine : mise en œuvre et coordination des opérations d'investissement et d'entretien du patrimoine de la Direction déchets, mise en œuvre et suivi des procédures de sécurité, maintenance et entretien des sites de la Direction déchets
- mise en œuvre et suivi de l'arrêt de tri'sac, étude de la redevance incitative et projet professionnels
- mise en œuvre du projet PANDA (Plan d'actions pour une meilleure gestion des déchets d'activité de la ville de Nantes et de Nantes Métropole).

- étude sur le portage de la politique publique
- autres actions transversales (coopération internationale, étude sur les marchés forains, etc...)
- QSE :
  - définition, mise en œuvre et animation du système de management de la Qualité, de l'Environnement & de la Sécurité

**Portage du plan d'actions déchets :**

- portage de la politique publique déchets auprès des services de la collectivité et des territoires (via par exemple les contrats territoriaux)
- observatoire : coordination du groupe projet, intégration et analyse des données de la direction
- réalisation d'une prospective politique publique visant à guider la stratégie (veille réglementaire, sociétale et environnementale)
- coordination de la mise en place du Rapport Annuel (RPQS)

**Gestion des crises**

- Interface pour le déploiement et la mise en place des plans de crise et suivi du PCA inondation à la direction des déchets

- **Intègre à ses activités les attentes de la certification qualité, sécurité et environnement,**
  - Respecte et fait respecter les directives et procédures en matière d'Hygiène-Sécurité, Environnement et Qualité,
  - Communique à sa hiérarchie les anomalies rencontrées et les risques engendrés, et participe à leur résolution,
  - Contribue aux actions collectives visant l'amélioration des conditions de travail : évaluation des risques, mise en place de consignes, etc.
  - Agit dans son travail en recherchant la sécurité pour tous, la satisfaction des usagers, la réduction des impacts environnementaux.
  - Est force de propositions pour améliorer les conditions de travail des équipes et agir sur la prévention des risques physiques et psycho-sociaux.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de responsable du service traitement et valorisation des déchets, à la direction déchets est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum IB 444 et au maximum IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 06 FEV 2025

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :  
10 FEV. 2025